

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone
04510 Mallemoisson**

Séance du 12 novembre 2015

L'an deux mille quinze et le 12 novembre à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Mallemoisson, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE.

Date de la convocation : 03/11/15

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18
En exercice : 18
Qui ont pris part à la délibération : 15

Présents : Monsieur GRAVIERE (Barras) ; Madame LAXENAIRE (Le Chaffaut St Jurson) ; Madame CASA ; Monsieur BOCCONI (Les Hautes Duyes) ; Monsieur JULIEN, Madame BARDIN (Le Castellard-Mélan) ; Mesdames MARTIN, FERAUD, Messieurs PELESTOR, MARTINO (Mallemoisson) ; Messieurs CAREL, FLAMARION (Mirabeau) ; Messieurs BAILLE, PIN, FABRE (Thoard).

Absents excusés : Madame ROCHETTE (Barras), Madame FERAUD (Le Chaffaut).

Secrétaire de séance : Emmanuelle MARTIN.

Objet de la délibération

90 – Approbation du compte rendu de la réunion du 08 octobre 2015.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 08 octobre 2015.

Objet de la délibération

91 – Modification de l'ordre du jour.

Monsieur Jacques JULIEN, élu responsable de la Commission sentiers de randonnée, loisirs de nature, et de Fontbelle, fait état de l'avancement du chantier de la Maison forestière de Fontbelle dans le cadre du programme « Retrouvance ». Il voudrait inscrire ce dossier à l'ordre du jour au vu de l'urgence de certaines décisions concernant l'avancement du chantier depuis ces derniers jours.

Le conseil de communauté approuve l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour.

Objet de la délibération

92 – Dossier « Retrouvance » : Chantier Maison forestière et Pénalités de retard.

Monsieur Jacques JULIEN, élu responsable de la Commission sentiers de randonnée, loisirs de nature, et de Fontbelle, fait état de l'avancement du chantier de la Maison forestière de Fontbelle dans le cadre du programme « Retrouvance ».

Au vu de ses explications, le Conseil de communauté s'engage à ne pas appliquer les pénalités de retard en cas de dépassement ou non-respect des délais d'exécution pour tous les lots sauf pour le lot 01-VRD/Terrassement / Maçonnerie (Etp GAMBA).

Objet de la délibération

93 – Représentants de la CCDB au Comité de programmation LEADER du Pays Dignois.

En mars 2015, le conseil régional PACA a approuvé la candidature du Pays Dignois pour le programme Leader 2014-2020 « Territoire en transition vers une économie nouvelle ».

Dans le cadre de la constitution du comité de programmation LEADER, le Pays Dignois sollicite la Communauté de Communes des Duyes et Bléone afin qu'elle désigne 1 représentant élu ainsi qu'un suppléant au Groupe d'Action Local.

Le conseil de communauté décide de désigner Madame Emmanuelle MARTIN, titulaire, et Monsieur Jean-Louis PIN suppléant.

Objet de la délibération

94 – Remboursement d'une subvention DDCSPP à l'Office Intercommunal des Sports des Duyes et Bléone.

Dans le cadre des activités jeunes pendant les vacances scolaires, la DDCSPP a versé une subvention de 1 500 euros à l'Office Intercommunal des Sports des Duyes et Bléone.

Or par erreur administrative, c'est la CCDB qui a été destinataire de cette subvention. La CCDB doit donc reverser ces 1 500 euros à l'Office Intercommunal des Sports des Duyes et Bléone.

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de reverser cette subvention de 1 500 euros à l'OISDB.